

au Canada représentent les prix payés chaque année par les administrations provinciales aux termes des contrats accordés pour la construction de routes sous forme de pourcentage du prix payé en 1961. Les indices pondérés indiquent les répercussions de l'évolution des prix sur le coût de certains programmes de construction de nouvelles routes que représentent les contrats d'environ \$50,000 ou plus accordés par les autorités provinciales. Le tableau 21.26 donne les indices pour la période 1962-71.

Les indices généraux et leurs éléments servent à la planification des programmes et à l'établissement des budgets pour la construction de routes, à l'actualisation des coûts des travaux antérieurs, à l'évaluation du coût de remplacement de routes déjà construites ainsi qu'à l'étude de l'évolution des prix au cours des années. Les prix que représente l'indice correspondent à des unités de travail réalisé, par exemple à une excavation qui a exigé le déplacement d'une verge cube de terre ou à la mise en place d'une tonne de bitume chaud sur une route. On a également pris en compte les prix de certains matériaux tels que les tuyaux de drainage, qui sont habituellement fournis à l'entrepreneur par le ministère de la Voirie. *Prices and price indexes* de décembre 1967 explique en détail les problèmes que présente l'estimation de l'évolution des prix pour la construction de routes.

**Indices des prix de la construction d'installations électriques.** Les indices des prix de la construction d'installations électriques, qui comprennent ceux des réseaux de distribution, des lignes de transport, des postes de transformation et des centrales hydro-électriques, donnent une idée des répercussions de l'évolution des prix sur le coût des matériaux, de la main-d'œuvre et du matériel utilisés pour construire et équiper les services d'électricité au cours d'une période de base déterminée. L'indice donne une estimation de ce qu'il en coûterait en plus ou en moins pour reprendre le même programme de construction durant une autre période, en utilisant les mêmes techniques que durant la période de base et en supposant que les taux des bénéfices et de la productivité dans la construction sont les mêmes pour les deux périodes.

Le tableau 21.27 donne les indices des prix pour les années 1962-72. Les prix utilisés dans les indices représentent, pour la plupart, les prix de vente déclarés chaque mois par les fabricants de matériaux ou de matériel. Le prix déclaré correspond à des unités et à des conditions de vente représentatives de l'ensemble des ventes du fabricant. Les modifications de la taxe de vente fédérale sont prises en compte dans l'élaboration de l'indice, mais non celles des taxes provinciales. Jusqu'en décembre 1964, c'est le ministère du Travail qui fournissait les données salariales; celles-ci représentaient les taux horaires minimum payés dans les grandes villes aux ouvriers de la construction employés à la réalisation des contrats du gouvernement fédéral. En 1965, on a ajouté dans l'indice les taux de salaire de base des syndicats déclarés par les grandes compagnies d'électricité ainsi que par certains entrepreneurs. L'échantillonnage permet de déterminer l'évolution des salaires dans la construction d'installations électriques exécutée par des entreprises urbaines pour leur propre compte et à forfait.

**Indices des prix des machines et du matériel.** Depuis un certain nombre d'années on travaille à mettre au point un système d'indices de base pondérés des prix des machines et du matériel qui servirait principalement à reformuler en termes de niveaux des prix pour une année particulière les coûts d'investissement des années passées. A l'heure actuelle, seuls les indices des prix des machines et du matériel de construction ont été publiés et ils figurent au tableau 21.28.

Les prix utilisés dans les indices sont, pour la plupart, les prix de vente déclarés chaque mois par les fabricants, bien que dans certains cas les prix des distributeurs soient utilisés. Les prix des machines et du matériel importés sont inclus dans l'indice, représentés soit par les indices des prix du *United States Bureau of Labor Statistics* soit par les prix obtenus directement des fabricants étrangers. Tous les prix ont été ajustés pour tenir compte des droits de douane, des frais de change et de la taxe de vente fédérale.

### 21.3.6 Indices des cours des valeurs mobilières

Les indices des cours des valeurs mobilières mesurent l'effet de la fluctuation des prix dans le temps sur la valeur en portefeuille des actions achetées et détenues par un investisseur hypothétique (par opposition à un spéculateur). Le portefeuille représente les valeurs des sociétés canadiennes cotées aux Bourses de Toronto, de Montréal et à la Bourse canadienne. Dans le cas de l'indice des titres miniers, les émissions admissibles concernent exclusivement les mines en exploitation. Les indices présentés au tableau 21.29 expriment les prix courants en pourcentage des prix de 1961.